

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures // minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M^{me} CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme – M. DEFERT Philippe – M^{me} MOUEZY Elodie - M. MOUSSAY Bruno - M^{me} PESLIER Nathalie – M. ROUSSEAU Didier - M. VALPREMIT Antoine

Absents excusés : M. PALICOT Jérôme

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
En Exercice	Présents
09	08
Date de convocation	
14 mars 2023	
Date d'affichage	
14 mars 2023	

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Aucune observation n'étant formulée,
le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité

11 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du compte de gestion – année 2022

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du service « **Assainissement** » et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service « **Assainissement** » de l'année **2022**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2022** au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion du service « **Assainissement** » dressé pour l'exercice **2022** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

Pour : 07
Contre : 00
Abstention : 00

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

12 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du compte administratif – année 2022

M. ROUSSEAU Didier, 1^{er} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Assainissement » pour l'année 2022. Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT						
résultats reportés 2021		24 246,58 €		56,96 €	- €	24 303,54 €
opérations de l'exercice	16 230,69 €	24 990,89 €	8 638,09 €	8 593,03 €	24 868,78 €	33 583,92 €
TOTAUX	16 230,69 €	49 237,47 €	8 638,09 €	8 649,99 €	24 868,78 €	57 887,46 €
résultats de clôture	- €	33 006,78 €	- €	11,90 €	- €	33 018,68 €
restes à réaliser	- €	- €			- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	33 006,78 €	- €	11,90 €	- €	33 018,68 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	33 006,78 €	- €	11,90 €	- €	33 018,68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ d'**approuver** le compte administratif du budget « Assainissement » pour l'année 2022

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 07
Contre : 00
Abstention : 00

13 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du budget – année 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « Assainissement » de l'année 2023. Il peut se résumer ainsi :

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 54 917,81 €

Recettes..... 54 917,81 €

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 8 669,99 €

Recettes..... 8 669,99 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget 2023 « Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **54 917,81 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **8 669,99 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

14 – COMPTABILITÉ : Assainissement – affectation de résultats – année 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2022** du budget « **Assainissement** », les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section de fonctionnement un excédent de 33 006,78 €

Pour la section d'investissement un excédent de 11,90 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

- ⇒ d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget « **Assainissement** » **2023**
- ⇒ d'affecter au compte **002** « Excédent de fonctionnement » la somme de **30 597,82 €**
- ⇒ d'affecter au compte **001** « Excédent d'investissement antérieur reporté » la somme de **11,90 €**
- ⇒ d'affecter au compte **1068** « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **2 408,96 €**

AUTORISE

- ⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

15 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – vote du compte gestion – année 2022

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du « **Lotissement le Grand Champ** » et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service « **Lotissement le Grand Champ** » de l'année **2022**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2022** au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

- ⇒ que le Compte de Gestion du service « **Lotissement le Grand Champ** » dressé pour l'exercice **2022** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

- ⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

16 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – vote du compte administratif – année 2022

M. ROUSSEAU Didier, 1^{er} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Lotissement le Grand Champ » pour l'année 2022. Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF LOT. LE GRAND CHAMP						
résultats reportés 2021	1 978,59 €	- €	- €	51 278,55 €	1 978,59 €	51 278,55 €
opérations de l'exercice	44 843,00 €	- €	- €	- €	44 843,00 €	- €
TOTAUX	46 821,59 €	- €	- €	51 278,55 €	46 821,59 €	51 278,55 €
résultats de clôture	46 821,59 €	- €	- €	51 278,55 €	- €	4 456,96 €
restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	46 821,59 €	- €	- €	51 278,55 €	- €	4 456,96 €
RESULTATS DEFINITIFS	46 821,59 €	- €	- €	51 278,55 €	- €	4 456,96 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE

⇒ d'**approuver** le compte administratif du budget « Lotissement le Grand Champ » pour l'année 2022.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

17 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – vote du budget – année 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « Lotissement le Grand Champ » de l'année 2023. Il peut se résumer ainsi :

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 89 288,59 €

Recettes..... 89 288,59 €

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 51 278,55 €

Recettes..... 51 278,55 €

Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget 2023 « Lotissement le Grand Champ » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **89 288,59 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **51 278,55 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

18 – COMPTABILITÉ : Lotissement Communal – vote du compte administratif – année 2022

M. ROUSSEAU Didier, 1^{er} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Lotissement Communal » pour l'année 2022. Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT COMMUNAL						
résultats reportés 2021					- €	- €
opérations de l'exercice	104 102,01 €	104 102,01 €	104 102,01 €	- €	208 204,02 €	104 102,01 €
TOTAUX	104 102,01 €	104 102,01 €	104 102,01 €	- €	208 204,02 €	104 102,01 €
résultats de clôture	- €	- €	104 102,01 €	- €	104 102,01 €	- €
restes à réaliser	- €	- €		- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	104 102,01 €	- €	104 102,01 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	- €	104 102,01 €	- €	104 102,01 €	- €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ d'**approuver** le compte administratif du budget « Lotissement Communal » pour l'année 2022.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

19 – COMPTABILITÉ : Lotissement Communal – vote du compte de gestion – année 2022

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du « Lotissement Communal » et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du « Lotissement Communal » de l'année 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion du « Lotissement Communal » dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

20 – COMPTABILITÉ : Lotissement Communal – vote du budget – année 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Lotissement Communal** » de l'année 2023. Il peut se résumer ainsi :

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 289 107,01 €

Recettes..... 289 107,01 €

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 393 204,02 €

Recettes..... 393 204,02 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget 2023 « **Lotissement Communal** » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **289 107,01 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **393 204,02 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

21 – COMPTABILITÉ : Lotissement Communal – Affectation de résultats – année 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2022 du budget « **Lotissement Communal** », les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section d'investissement un déficit de 104 102,01 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**opter** pour la reprise anticipée des résultats au budget « **Lotissement Communal** » 2023

⇒ d'**affecter** au compte **001** « Déficit d'investissement antérieur reporté » la somme de **104 102,01 €**

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

22 – COMPTABILITÉ : Subventions aux associations – année 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de **verser** une subvention aux organismes ci-dessous :

✓ ADMR (Andouillé)	241,00 €
✓ AMI Epicerie Sociale (Mayenne)	112,00 €
✓ Don du Sang Bénévole (Martigné-sur-Mayenne).....	50,00 €
✓ Club de l'amitié Martigné.....	80,00 €
✓ Comité d'Animation (Sacé).....	250,00 €
✓ Coopérative Scolaire (Sacé).....	1 000,00 €
✓ Coopérative Scolaire (Sacé) -	560,00 €
✓ Synergie Association (Laval)	150,00 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

TOTAL..... 2 443,00 €

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

⇒ d'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2023.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

23 – COMPTABILITÉ : Taux d'imposition – année 2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti).....	47,17 %
Taxe foncière (non bâti).....	37,10 %
Taxe habitation (résidence secondaire).....	14,86 %

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (FTBP) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 de la manière suivante :

	Bases 2023	Taux 2023	Produits 2023
Taxe habitation	22 089,00 €	14,86%	3 283,00 €
Taxe foncière (bâti)	226 400,00 €	48,96%	110 845,00 €
Taxe foncière (non bâti)	93 000,00 €	38,51%	35 814,00 €
TOTAL	341 489,00 €		149 942,00 €

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

24 – BAR ASSOCIATIF : Loyer exceptionnel – année 2023

*M. CORMIER Jérôme, M. DEFERT Philippe et M. VALPREMIT Antoine
étant personnellement concernés par ce dossier se sont retirés de la salle*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous mettons gracieusement à la disposition de l'association « la Détente » le bar associatif « la Grange ».

Actuellement, la commune prend entièrement à sa charge les frais de ce bâtiment (entretien, eau, électricité...).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de facturer à titre exceptionnel des frais électriques complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

⇒ de facturer à titre exceptionnel l'électricité du bâtiment « Bar Associatif – la Grange » à l'association « la Détente » pour un montant de 975 € pour l'année 2023.

⇒ d'imputer cette recette à l'article 70876 du budget primitif 2023.

AUTORISE

☑ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

Pour : 05
Contre : 00
Abstention : 00

25 – COMPTABILITÉ : Lotissement Le Grand Champ – Affectation de résultats – année 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2022 du budget « Lotissement Le Grand Champ », les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section d'investissement un excédent de..... 51 278,55 €

Pour la section de fonctionnement un déficit de..... 46 821,59 €

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget « Lotissement Le Grand Champ » 2023

⇒ d'affecter au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » la somme de 46 821,59 €

⇒ d'affecter au compte 001 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 51 278,55 €

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

26 – SALLE DES FÊTES : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – M. LE BERT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 23/04/2021, nous avons retenu la proposition de l'architecte M. LE BERT pour notre projet de rénovation de notre salle des fêtes.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de la salle des fêtes ayant été réévalué, le montant des honoraires de l'architecte doit être actualisé.

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de valider l'avenant n° 01 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes qui s'élève à la somme de 56 300 € HT soit 67 560,00 € TTC.

⇒ de mandater la société Laval Mayenne Aménagement pour signer l'avenant n° 01 au contrat de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

27 – BÂTIMENTS COMMUNAUX : Maîtrise d'œuvre pour les fluides

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis des sociétés INDDIGO (Laval) et BATIMGIE (Angers) pour la maîtrise d'œuvre liée à la géothermie des bâtiments (école, salle des fêtes).

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de retenir l'offre financière de la société BATIMGIE située à ANGERS – 16 rue François Cevert pour un montant total de 13 737,00 € HT soit 16 484,40 € TTC

⇒ d'imputer cette dépense à l'article 2313-890 du budget primitif,

AUTORISE

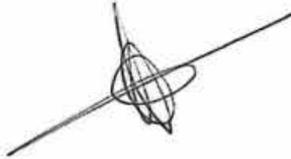
⇒ M. Le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces du dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Fait et Publié à Sacé, le 12 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

La secrétaire de séance,



Nathalie PESLIER

Le Maire,



Antoine VALPREMIT

